



TRAME VERTE ET BLEUE

- Trame bleue**
- Fossé et craste
 - Cours d'eau
 - Zone humide

- Trame verte**
- Espace boisé classé
 - Boisement et prairie
 - Réservoir de biodiversité
 - Corridor écologique terrestre surfacique
 - Corridor écologique terrestre linéaire

ZONAGE REGLEMENTAIRE

- Zone urbaine (U)**
- Zone urbaine (U)
 - Secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone à urbaniser (AU)**
- Secteur en zone IAU soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Secteur de développement habitat en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H
 - Secteur de développement économique en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H
 - Secteur de développement équipement en zone 2AU dont l'urbanisation est soumise à modification ou révision du PLUI-H
- Zone agricole et/ou naturelle (A/N)**
- Zone naturelle
 - Zone naturelle (exploitation pétrolière)
 - Zone agricole
 - Zone agricole protégée
 - Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) en zone A ou N
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol

- Données de contexte :**
- Bâti
 - Parcelles cadastrales
 - Limites communales






Lugos

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal

4.2 Règlement graphique
4.2.8 Trame Verte et Bleue

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire arrêtant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le Président,

Echelle : 1:20 000

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Val de l'Eyre
Projet : PLUI de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
Sources : OAP 2022
Réalisation : Citadia Concept - 27.10.2023